

LES REGLES DE BON VOISINAGE

Stop aux bruits inutiles :

Afin de préserver la qualité de vie de chacun, les travaux de bricolage ou de jardinage à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de gêner le voisinage, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, etc.... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrés de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h
- les samedis de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Au jardin aussi, il y a des règles :

- **Jardiner sans brûler** : il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre. Les déchets végétaux de jardinage sont considérés comme des déchets ménagers. Ils doivent donc être déposés gratuitement par les particuliers à la déchetterie.

- **Planter sans dépasser** : la plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

Une distance minimale de 0,50 m de la ligne de propriété pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.

Une distance minimale de 2 m de la limite pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol.

En présence d'un mur :

Mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur.

Mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous.

Mur vous appartenant, distance à partir de la face du mur orienté vers le voisin.

Toute plantation ne respectant pas ces distances, peut être soumise à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin (sauf cas particulier de la prescription trentenaire). Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Plus d'informations sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F614>

- **Plantations le long de voies publiques** : Les règles de distance mentionnées ci-dessus ne s'appliquent pas mais l'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITE DU VILLAGE SUR WWW.RAVILLE.FR

ET AUSSI SUR L'APPLICATION PANNEAU POCKET A TELECHARGER SUR VOTRE SMARTPHONE

Directeur de la publication : Michel URBAN

Réalisation : Delphine BERGER

Tirage : mairie / Plus d'informations sur www.raville.fr



Commune de RAVILLE

Mars 2021

Lettre d'information

Incivilité...

La définition serait de se comporter comme un malotru : n'avoir ni aucun respect ni politesse.

Alors...

Bonjour les malotrus qui dispersent leurs masques et leurs emballages là où le hasard les arrête ou laissent leurs chiens crotter n'importe où,

Bonjour les malotrus qui n'ont même pas le respect des règles rappelées dans le présent bulletin,

Bonjour les malotrus qui oublient ceux qui respirent les odeurs de pneus brûlés de leurs feux de jardin,

Bonjour les malotrus qui s'exonèrent des plus élémentaires politesses de voisinage ou de rencontre,

Bonjour les malotrus qui traversent le village à 80 km/h,

Bonjour les malotrus qui savent plus exiger leurs droits que respecter leurs devoirs,

En fait merci les malotrus (qui êtes heureusement peu nombreux) car vous rassurez les gens bien élevés qui remercient le ciel de ne pas vous ressembler chaque fois qu'ils vous saluent... par politesse !

Le Maire, Michel URBAN

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Les élections du premier conseil municipal des jeunes de Raville se sont déroulées dimanche 14 mars. Les 5 jeunes qui avaient déposé leur candidature (sur les 9 places disponibles) ont été élus pour 2 ans. Il s'agit de Arthur BECKER, Robin BECKER, Suzie GOBILLOT, Maël LABRADO et Jeanne LEFRANT. Ils vont désormais pouvoir travailler ensemble sur la réalisation de leurs projets.

Félicitations à eux !

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2021

Le détail du compte rendu du dernier conseil municipal et le résumé des échanges qui se sont tenus, sont disponibles en ligne dans la rubrique *Mairie/comptes rendus conseil municipal*. En bref, lors de la séance du 19 mars, ont été soumis à l'approbation du conseil municipal les points suivants :

● CIMETIERE :

- tarif revu pour la concession trentenaire et porté à 250 €
- installation à venir d'un columbarium au cimetière

● FONCTIONNEMENT/ENTRETIEN DU VILLAGE :

- mise en place d'une convention de déneigement avec Mr Jocelin ROYET ;
- possibilité de recours aux prestations d'une entreprise de travail temporaire pour pallier les absences de personnels ;
- renouvellement de l'adhésion de la commune au groupement de commande avec le Conseil Départemental pour les contrôles de poteaux à incendie ;
- composition de la Commission d'appel d'offres : élection de 3 suppléants

● ECOLE : poursuite, à la rentrée 2021/2022, de l'organisation des temps scolaires sur 4 jours

● GESTION DE LA CHASSE : achat d'un logiciel pour une gestion dématérialisée des redevances de chasse et refacturation des frais liés à la gestion de la chasse communale aux propriétaires

● FINANCES : admission en non-valeur d'un titre de recette de 131,05€ sur le budget du regroupement scolaire et approbation des comptes administratifs et de gestion 2020 (cf. tableaux ci-dessous).

COMPTE ADMINISTRATIF DU REGROUPEMENT SCOLAIRE

Recettes de fonctionnement	217 904,31 €
Dépenses de fonctionnement	192 369,32 €
Résultat de l'exercice	25 534,99 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	45 135,26 €
Part affectée à l'investissement de l'exercice précédent	45 135,26 €
Résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice	25 534,99 €
Recettes d'investissement	58 440,83 €
Dépenses d'investissement	1 995,88 €
Résultat de l'exercice	56 444,95 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	-55 329,07 €
Résultat de clôture d'investissement de l'exercice	1 115, 88 €

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

Recettes de fonctionnement	166 706,38 €
Dépenses de fonctionnement	232 390,59 €
Résultat de l'exercice	- 65 684,21 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	168 776,04 €
Part affectée à l'investissement de l'exercice précédent	168 776,04 €
Résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice	103 091,13 €
Recettes d'investissement	896 168,13 €
Dépenses d'investissement	1 601 599,88 €
Résultat de l'exercice	- 705 431,75 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	1 088 659,05 €
Résultat de clôture d'investissement de l'exercice	383 227,30 €

COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT

Recettes de fonctionnement	1 325 787 €
Dépenses de fonctionnement	1 276 384 €
Résultat de l'exercice	49 403 €
Recettes d'investissement	888 827 €
Dépenses d'investissement	403 537 €
Résultat de l'exercice	485 290 €

● INSTALLATION D'UNE MICRO-CRECHE PRIVE : La commune a été sollicitée par un porteur de projet privé qui souhaite installer une micro-crèche sur le territoire communal. Souhaitant une implantation pertinente à proximité du groupe scolaire et après avoir étudié plusieurs localisations, le porteur de projet et la municipalité ont envisagé une potentielle localisation de la structure sur une parcelle de terrain communale à côté de l'école. Le projet est à l'étude.

INFO ECOLE

● CENTRE AERE

Le périscolaire organise un centre aéré du 26 au 30 avril sur le thème du Mime des arts du cirque. Si vous souhaitez inscrire vos enfants, il faut le faire auprès de Madame PRETTE **avant le 6 avril**. Attention, les inscriptions se feront dans la limite des places disponibles.

● INSCRIPTION POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2021/2022

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2021/2022 à l'école du regroupement des communes de Fouligny, Raville et Servigny-lès-Raville auront lieu à l'école des chouettes le **vendredi 23 avril de 16h15 à 17h45**. Sont concernés les enfants nés en 2018 mais aussi toute nouvelle inscription.

Pièces à présenter : livret de famille et carnet de santé de l'enfant.

Il s'agit d'une inscription administrative, il n'est pas nécessaire que les enfants soient présents.

En cas d'empêchement, vous pouvez prendre rendez-vous avec Madame RENARD (Directrice) au 03.87.52.19.06. Madame PRETTE sera également présente pour vous renseigner sur les modalités d'accueil du périscolaire.

GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Samedi 27 mars tous les Ravillois sont conviés à participer au nettoyage de votre village, dans le respect des gestes barrières.

Vous pourrez ainsi profiter au mieux de votre environnement rural les prochains mois, sans toutes ces souillures à la Nature.

Rassemblement dès 14 heures au terrain de sport, venez en famille, apportez des gants et des seaux. Le tri sera fait au retour. Collation à l'issue.